

Règlement intérieur de l'ALSH de Parisot

1/ Fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Parisot est mis en place par la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, les mercredis après-midis scolaires uniquement. Cette structure propose des activités, conformément au projet pédagogique et au projet éducatif joints.

L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés :
Direction : Sandra LASSERE,
Animation : Nathalie ALCAZAR et Léna BRETECHER.
Il sera renforcé si besoin par des animateurs occasionnels.

Lieu d'activité
Ecole de Parisot
Rue de l'Ecole
81310 PARISOT

Téléphone : 05 63 33 38 33
Mail : alsh.parisot81@orange.fr (ou, à défaut, parisot81@wanadoo.fr).

Age des enfants

- de 3 à 12 ans pour l'ALSH,
- accueil en priorité les enfants scolarisés au sein de l'école de Parisot-Peyrole. Les enfants non scolarisés à l'école de Parisot-Peyrole seront inscrits selon les places disponibles.

Horaires

-les mercredis scolaires de 12h00 à 18h30 avec repas (le repas seul est facturé comme la ½ journée) et de 13h30 à 18h30 sans repas.

2 / Inscription :

Après avoir déposé un dossier d'inscription complet auprès de la directrice du centre ou à défaut auprès du secrétariat de mairie de Parisot, les parents pourront inscrire leurs enfants :

- aux écoles de Parisot et Peyrole, sur le panneau d'affichage destiné à l'ALSH,
- par mail (alsh.parisot81@orange.fr ou à la mairie, parisot81@wanadoo.fr).

Les inscriptions des enfants doivent être réalisées le lundi pour le mercredi. Le cas échéant, nous ne pourrions accueillir votre enfant. Pour toute difficulté, vous pouvez contacter la directrice du centre.

Toute pré-inscription sera facturée, sauf annulation 24 heures avant et cas exceptionnel avec justificatif (maladies...).

Des informations quant aux activités proposées pourront également être affichées.

3 / Repas et goûters :

Les repas sont cuisinés sur place par du personnel diplômé. Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs ou confectionnés par les enfants en atelier cuisine. (Nous pouvons accepter les gâteaux amenés par les parents pour les anniversaires, toutefois ces gâteaux doivent être achetés et non faits maison).

Les parents dont les enfants suivent un régime particulier doivent en avertir la directrice lors de l'inscription et fournir un certificat médical.

4 / Transport des enfants sur le site :

Le mercredi, pour les enfants de Peyrole, navette Peyrole/Parisot.

Si une personne majeure, autre que le responsable légal et non signalée sur le dossier d'inscription, vient chercher un enfant, elle devra se présenter avec un mot des parents, daté, signé ainsi que sa carte d'identité.

5 / Médicaments, soins :

Un registre d'infirmerie est tenu. Tous les soins administrés sont enregistrés et signalés aux parents. Aucun traitement ne sera administré sans une ordonnance médicale fournie par les parents. Les médicaments devront être remis à un membre de l'équipe d'encadrement en début d'accueil (jamais aux enfants directement).

Pour les enfants présentant une pathologie spécifique, un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera remis à la directrice.

Pour accueillir un enfant non vacciné, les parents devront fournir un certificat de contre-indication.

Une éviction de durée variable sera prononcée pour tout enfant atteint d'une maladie contagieuse. A son retour, les parents devront présenter une attestation de non-contagion.

Si un enfant est malade durant la journée, la directrice en informera la famille et prendra les mesures médicales nécessaires. En cas de symptômes inhabituels, la directrice en avisera la famille et pourra soit décider du retour de l'enfant à son domicile, soit recourir au service d'urgence et au médecin traitant.

6 / Responsabilités :

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Cependant, les familles doivent être couvertes individuellement par la garantie en responsabilité civile.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet décline toute responsabilité quant à la détérioration, la perte ou le vol d'objets personnels. Il est recommandé de marquer toutes les affaires de l'enfant.

Du matériel pédagogique est mis à la disposition des enfants. Celui-ci ne doit pas faire l'objet de dégradations, sinon nous demanderons aux parents de remplacer le matériel dégradé.

Nous vous rappelons que pour la sécurité de vos enfants, il est important de les accompagner jusque dans les locaux et de signaler leur présence ainsi que leur départ à l'encadrant de l'ALSH.

7 / Exclusion :

Tout comportement violent ou incorrect envers les animatrices ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion.

8 / Participation financière des familles :

Une tarification en fonction des quotients familiaux est appliquée (voir encadré ci-après). Une participation complémentaire pourra être demandée pour les sorties.

La facturation se fait à chaque période de vacances scolaires, en fonction du nombre de présence de votre enfant. La facturation est transmise aux parents ou, à défaut, au représentant légal qui a la charge de l'enfant.

Les factures sont à régler par prélèvement automatique ou, à défaut, directement auprès des services de la Trésorerie.

En cas d'impayés, diverses mesures pourront être prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant, après relances effectuées par les services de la trésorerie.

Tarifs 2018/2019

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

de Parisot

Accueil	Dès la scolarisation de l'enfant jusqu'à 12 ans										
Horaires	Les mercredis scolaires de 12h00 à 18h30										
Tarifs	<p>Tranche 1 : QF -500</p> <p>Tranche 2 : QF de 500 à 699</p> <p>Tranche 3 : QF de 700 à 899</p> <p>Tranche 4 : QF 900 à 1099</p> <p>Tranche 5 : QF 1100 et +</p> <table border="1"> <tr> <td>T1</td> <td>5 €</td> </tr> <tr> <td>T2</td> <td>5.88€</td> </tr> <tr> <td>T3</td> <td>6.93€</td> </tr> <tr> <td>T4</td> <td>8.16€</td> </tr> <tr> <td>T5</td> <td>9.60€</td> </tr> </table> <p>(Repas compris)</p>	T1	5 €	T2	5.88€	T3	6.93€	T4	8.16€	T5	9.60€
T1	5 €										
T2	5.88€										
T3	6.93€										
T4	8.16€										
T5	9.60€										